

Le présent document concerne les résidents qui commencent leur formation à compter du 1^{er} juillet 2019.

DÉFINITION

La pathologie générale est la spécialité médicale qui se consacre aux analyses de laboratoires permettant d'évaluer la santé et de diagnostiquer les maladies, dans les domaines de l'anatomo-pathologie, soit la pathologie chirurgicale, la cytopathologie et la pathologie autopsique, ainsi que dans ceux de la pathologie clinique, soit la microbiologie, la biochimie, la pathologie hématologique et la médecine transfusionnelle. La pathologie générale est essentielle aux soins des patients puisqu'elle fournit un fondement sur lequel reposent les décisions cliniques.

PRATIQUE DE LA PATHOLOGIE GÉNÉRALE

Les pathologistes généraux sont des médecins qui possèdent une expertise dans les aspects diagnostiques de l'anatomo-pathologie, de la microbiologie, de la biochimie, de la pathologie hématologique et de la médecine transfusionnelle, chez les patients de tous âges, pour l'ensemble des soins prodigués. Ils agissent comme intermédiaires entre les cliniciens et le laboratoire, et contribuent aux décisions cliniques qui sont basées sur les analyses de laboratoire visant à déterminer la présence, l'étendue ou l'absence d'une maladie et à surveiller l'efficacité des traitements médicamenteux. Ils collaborent donc avec un grand nombre de cliniciens, en les aidant à choisir les examens appropriés et à interpréter les résultats. Ils travaillent aussi étroitement avec les technologistes médicaux dans le but d'optimiser le traitement des échantillons et le compte rendu des analyses.

En plus de leur expertise diagnostique, les pathologistes généraux exercent un leadership médical et assurent la gestion de la qualité des pratiques de laboratoire. Ils supervisent les aspects médicaux des activités de laboratoire, en s'occupant de l'assurance de la qualité, de l'utilisation et de la gestion du laboratoire. Ils participent activement à l'application des exigences réglementaires entourant l'exécution des analyses et les comptes rendus dans les différents domaines de la pathologie générale.

Les pathologistes généraux pratiquent dans différents milieux, notamment dans les hôpitaux communautaires ou urbains, les établissements de diagnostic indépendants et les centres hospitaliers universitaires. La pratique d'un pathologiste général peut se concentrer sur un ou plusieurs domaines précis ou encore couvrir l'ensemble de la discipline, selon la structure et les besoins de l'établissement où il travaille. Les pathologistes généraux peuvent agir à titre de consultants en hématologie, en microbiologie, en biochimie ou en

anatomo-pathologie et occuper un poste de gestionnaire ou de directeur de laboratoire.

Pour le traitement des cas plus complexes, ils peuvent consulter un collègue spécialiste d'un établissement de soins tertiaires.

L'avancement des connaissances médicales et des technologies diagnostiques a eu d'importantes répercussions sur la pathologie générale. La spécialité est de plus en plus complexe, avec des capacités accrues dans chacun des domaines qu'elle englobe.

COMPÉTENCES EN PATHOLOGIE GÉNÉRALE

Expert médical

Définition :

En tant qu'*experts médicaux*, les pathologistes généraux assument tous les rôles CanMEDS et s'appuient sur leur savoir médical, leurs compétences cliniques et leurs valeurs professionnelles pour dispenser des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur le patient. Pivot du référentiel CanMEDS, le rôle d'expert médical définit le champ de pratique clinique des médecins.

Capacités et manifestations : Les pathologistes généraux sont capables de...

1. Exercer la médecine selon leur champ d'activité et leur expertise clinique

- 1.1. S'engager à prodiguer des soins de grande qualité aux patients
- 1.2. Intégrer les rôles CanMEDS transversaux dans la pratique de la pathologie générale
- 1.3. Appliquer les connaissances des sciences cliniques et biomédicales pertinentes à la pathologie générale

Anatomo-pathologie

- 1.3.1. Anatomie normale et variantes courantes
- 1.3.2. Principes du développement embryonnaire et variantes courantes dans le développement normal
- 1.3.3. Principes de la biologie cellulaire, de l'immunologie, de la génétique et des mécanismes physiopathologiques, et modifications associées aux différents états pathologiques
- 1.3.4. Principes de la fixation des tissus et de la préparation des échantillons pour l'examen microscopique, y compris les coupes congelées
- 1.3.5. Principes de la microscopie optique, y compris la polarisation, le champ sombre et la fluorescence
- 1.3.6. Apparence macroscopique et microscopique de tissus normaux, tels qu'ils apparaissent dans les organes intacts ou les échantillons de biopsie
- 1.3.7. Aspect de cellules tissulaires normales, exfoliées ou obtenues par cytoponction, dans des fixateurs courants

- 1.3.8. Aspect macroscopique et microscopique de tissus et de cellules pathologiques
 - 1.3.8.1. Aspect des affections inflammatoires et néoplasiques courantes dans les prélèvements histologiques et cytologiques de l'ensemble des organes, systèmes et appareils

 - 1.3.9. Principes des techniques histologiques complémentaires et de leur utilisation dans le diagnostic
 - 1.3.9.1. Colorations histochimiques spéciales
 - 1.3.9.2. Marqueurs immunologiques
 - 1.3.9.3. Cytométrie de flux
 - 1.3.9.4. Techniques d'hybridation
 - 1.3.9.5. Techniques moléculaires

 - 1.3.10. Principes de l'autopsie
 - 1.3.10.1. Fondements légaux et principes du consentement libre et éclairé à une autopsie
 - 1.3.10.2. Caractéristiques d'une autopsie devant être pratiquée par un pathologiste judiciaire
 - 1.3.10.3. Principes de l'identification
 - 1.3.10.4. Techniques d'autopsie normalisées
 - 1.3.10.5. Bases et apparence des changements post mortem
 - 1.3.10.6. Observations macroscopiques et microscopiques pendant une autopsie réalisée dans des cas de mort naturelle ou des cas courants de mort non naturelle
 - 1.3.10.7. Cause, mécanisme et mode de décès
 - 1.3.10.8. Principes du prélèvement de tissus et de liquides aux fins d'analyses toxicologiques
 - 1.3.10.8.1. Exigences légales s'appliquant à la manipulation de ces échantillons

 - 1.3.11. Utilisation de techniques complémentaires en pathologie, comme les analyses biochimiques, microbiologiques, photographiques et radiologiques
 - 1.3.12. Principes de l'assurance de la qualité s'appliquant aux domaines de la pathologie chirurgicale, cytologique et autopsique

 - Biochimie médicale**
 - 1.3.13. Physiologie normale
 - 1.3.14. Analyses biochimiques
 - 1.3.15. Pathobiologie, et stratégies d'analyse pour le diagnostic de troubles courants
-

- 1.3.15.1. Régulation de l'équilibre acidobasique
- 1.3.15.2. Métabolisme du glucose sanguin et des glucides
- 1.3.15.3. Eau corporelle et électrolytes
- 1.3.15.4. Métabolisme osseux et articulaire
- 1.3.15.5. Fonction cardiaque et vasculaire
- 1.3.15.6. Liquide céphalorachidien
- 1.3.15.7. Fonction endocrinienne
- 1.3.15.8. Métabolisme du fer, de la porphyrine et de la bilirubine
- 1.3.15.9. Métabolisme lipidique
- 1.3.15.10. Fonction hépatique
- 1.3.15.11. Fonction pancréatique et digestive
- 1.3.15.12. Métabolisme des protéines
- 1.3.15.13. Fonction rénale
- 1.3.15.14. Marqueurs tumoraux
- 1.3.15.15. Métabolisme de l'acide urique

- 1.3.16. Principes de la nutrition
- 1.3.17. Principes de la surveillance thérapeutique des médicaments
 - 1.3.17.1. Pharmacocinétique

- 1.3.18. Toxicologie
- 1.3.19. Biochimie pédiatrique et prénatale
- 1.3.20. Disponibilité des analyses dans les laboratoires d'hôpitaux communautaires ou régionaux
- 1.3.21. Statistiques pertinentes à la biochimie médicale
- 1.3.22. Principes des instruments de laboratoire et des techniques d'analyse courantes qui sont pertinentes à la supervision du laboratoire d'un hôpital communautaire ou régional et à la prestation de services de consultation à des collègues cliniciens
- 1.3.23. Principes de la sélection d'équipement de laboratoire permettant une utilisation efficace des ressources
- 1.3.24. Principes et composantes de base d'un système d'information de laboratoire et son utilisation dans un laboratoire de biochimie moderne

- Microbiologie médicale**
- 1.3.25. Physiopathologie et tableau clinique d'infections chez l'hôte normal et chez l'hôte immunodéprimé

- 1.3.26. Bactéries et leur tableau clinique, prélèvement approprié d'échantillons, aspect microscopique, caractéristiques en culture, examens diagnostiques et sensibilité aux médicaments, y compris celles qui sont couramment isolées ou identifiées autrement par le laboratoire d'un hôpital régional
 - 1.3.26.1. Staphylocoques, streptocoques, corynébactéries et autres bactéries aérobies facultatives à Gram positif en forme de bâtonnet
 - 1.3.26.2. Clostridies
 - 1.3.26.3. Bactéries de la famille des *Neisseriaceae* (y compris celles du genre *Moraxella*), entérobactéries, campylobactéries, bactéries *Pseudomonas* et autres bacilles opportunistes à Gram négatif
 - 1.3.26.4. *Haemophilus*
 - 1.3.26.5. *Bordetella*
 - 1.3.26.6. *Legionella*
 - 1.3.26.7. *Chlamydia*
 - 1.3.26.8. Mycoplasma, spirochètes et autres mycobactéries pathogènes courantes

- 1.3.27. Organismes fongiques courants dans des échantillons pathologiques, et utilisation des analyses sérologiques et des cultures aux fins diagnostiques
 - 1.3.27.1. *Candida*, *Aspergillus*, *Histoplasma*, *Coccidioides*, *Blastomyces*, *Cryptococcus*, *Mucor* et *Pneumocystis*

- 1.3.28. Organismes parasitaires courants dans des échantillons pathologiques, et utilisation des analyses sérologiques et des cultures aux fins diagnostiques
 - 1.3.28.1. Malaria, *Ehrlichia*, infections helminthiques courantes (cestodes, *Enterobius*, *Strongyloides*, *Ascaris*), *Giardia*, schistosomes, *Cryptosporidium*, microsporidies, *Entamoeba*, *Dientamoeba*, *Blastocystis*, *Echinococcus* et *Trichinella*

- 1.3.29. Organismes viraux courants dans des échantillons pathologiques, et utilisation des analyses sérologiques et des cultures aux fins diagnostiques
 - 1.3.29.1. Hépatite A, B et C, et virus de l'immunodéficience humaine (VIH), avec une attention particulière aux analyses sérologiques

- 1.3.30. Principes des stratégies d'analyse, du prélèvement et de la manipulation d'échantillons, des règles de sécurité en laboratoire et de l'interprétation des rapports diagnostiques concernant les organismes viraux, bactériens, fongiques et parasitaires moins courants

- 1.3.31. Principes des méthodes d'analyses moléculaires diagnostiques et leur utilisation dans le diagnostic microbiologique et l'investigation des éclosions de maladies

- 1.3.32. Principes des procédures courantes de contrôle de la qualité s'appliquant à la microbiologie

- 1.3.33. Principes du contrôle des infections en milieu hospitalier et des règlements pertinents en matière de santé publique
 - 1.3.33.1. Prévention et contrôle des infections et des épidémies
 - 1.3.33.2. Procédures de désinfection et de stérilisation
 - 1.3.33.3. Manipulation et élimination appropriées des matières infectieuses
 - 1.3.33.4. Santé des employés et sécurité en laboratoire

Pathologie hématologique et médecine transfusionnelle

- 1.3.34. Hématopoïèse normale et biologie cellulaire touchant la structure et la fonction des éléments hématopoïétiques
- 1.3.35. Structure et relations fonctionnelles de toutes les composantes du système réticulo-endothélial
- 1.3.36. Composantes de l'immunité humorale et cellulaire, et rôle du complément et de ses voies d'activation
- 1.3.37. Composantes et relation fonctionnelle des systèmes hémostatique et fibrinolytique
- 1.3.38. Immunohématologie, y compris les principaux systèmes de groupes sanguins et le rôle du système HLA (antigènes leucocytaires humains)
- 1.3.39. Diagnostics génétiques et moléculaires en lien avec les troubles hématologiques
- 1.3.40. Stratégies diagnostiques, caractéristiques morphologiques, associations cliniques, complications et principes de base de la prise en charge des troubles hématologiques, particulièrement des problèmes courants touchant les différents tissus hématopoïétiques et lymphoïdes
- 1.3.41. Principes de la cytogénétique et de la cytométrie de flux s'appliquant aux troubles hématologiques
- 1.3.42. Stratégies d'investigation, associations cliniques et principes de la prise en charge des principaux troubles de la coagulation et de l'hémostase congénitaux ou acquis
- 1.3.43. Utilisation thérapeutique de composants sanguins dans le traitement de troubles hématologiques et de troubles de la coagulation
- 1.3.44. Problèmes courants des banques de sang, y compris les résultats d'incompatibilité lors de l'épreuve de compatibilité croisée, les anticorps auto-immuns et allo-immuns et leur différenciation ainsi que ceux qui concernent les banques de sang néonatal
- 1.3.45. Principes de l'investigation et de la classification des réactions indésirables à la transfusion de composants sanguins
- 1.3.46. Principes des méthodes et des instruments d'analyse utilisés dans un laboratoire d'hématologie
- 1.3.47. Normes relatives à l'analyse et à la validation des produits sanguins destinés à la transfusion

- 1.3.48. Politiques, procédures et produits de la Société canadienne du sang, y compris les dons autologues et dirigés
- 1.4. Réaliser des évaluations cliniques et diagnostiques en temps utile et formuler des recommandations de manière structurée
- 1.5. S'acquitter des responsabilités professionnelles en dépit de multiples exigences concurrentes
- 1.6. Reconnaître la complexité, l'incertitude et l'ambiguïté inhérentes à la pratique de la pathologie générale, et y réagir de façon appropriée
 - 1.6.1. Identifier les cas nécessitant une consultation auprès d'un autre spécialiste en raison du type de tissu, de sa rareté ou de sa complexité, ou encore des implications thérapeutiques
 - 1.6.2. Faire part de l'incertitude diagnostique et recommander des évaluations supplémentaires, s'il y a lieu

2. Procéder à l'évaluation clinico-pathologique d'un cas

- 2.1. Établir la priorité parmi les sujets qui devront être abordés au moment de la rencontre avec le patient
- 2.2. Réunir les informations provenant de l'évaluation clinique, revoir le dossier médical, choisir les analyses appropriées et en interpréter les résultats aux fins de diagnostic et de prise en charge, de prévention de la maladie et de promotion de la santé
 - 2.2.1. Recueillir les antécédents cliniques pertinents
 - 2.2.2. Manipuler adéquatement les échantillons
 - 2.2.3. Évaluer la qualité d'un échantillon
 - 2.2.4. Analyser les données microbiologiques et les corrélérer avec l'information clinique
 - 2.2.5. Réaliser un examen pathologique macroscopique et microscopique
 - 2.2.6. Réaliser des photomicrographies, des images numériques et des photographies satisfaisantes
 - 2.2.7. Interpréter l'électrophorèse des protéines et l'immunofixation
 - 2.2.8. Effectuer l'évaluation morphologique d'urine et de liquides corporels
 - 2.2.9. Effectuer l'évaluation morphologique de micro-organismes
 - 2.2.10. Effectuer les évaluations morphologiques en cas de troubles touchant le sang, la moelle osseuse et les ganglions lymphatiques
 - 2.2.11. Choisir judicieusement les techniques complémentaires, dans le respect de l'éthique et en utilisant efficacement les ressources
 - 2.2.12. Établir un diagnostic définitif qui tient compte des corrélations cliniques

- 2.3. Fournir des renseignements diagnostiques et pronostiques pour aider le clinicien à établir, en partenariat avec le patient, sa famille et ses proches aidants¹, les objectifs de soins, y compris le ralentissement de la progression de la maladie, le soulagement des symptômes, la guérison, l'amélioration fonctionnelle et la palliation
- 2.4. Contribuer à l'établissement d'un plan de prise en charge centré sur le patient
 - 2.4.1. Diagnostiquer un vaste éventail d'états pathologiques, notamment par l'analyse d'échantillons de pathologie chirurgicale, de cytologie et d'autopsie
 - 2.4.2. Réaliser des consultations peropératoires
 - 2.4.3. Fournir des services de consultation concernant l'utilisation appropriée des méthodes diagnostiques actuelles
 - 2.4.4. Revoir et superviser les analyses de laboratoire, y compris les tests manuels, semi-automatisés et automatisés
 - 2.4.5. Évaluer les ordonnances de transfusion pour déterminer la pertinence et les risques d'un tel traitement, et voir s'il existe des solutions de remplacement
 - 2.4.6. Investiguer les réactions transfusionnelles

3. Planifier et réaliser les examens et les interventions nécessaires au diagnostic et à la gestion d'un cas

- 3.1. Définir les analyses et les interventions les plus appropriées
- 3.2. Veiller à l'obtention d'un consentement libre et éclairé ainsi qu'à sa consignation en vue d'une intervention proposée
 - 3.2.1. Veiller au respect de la réglementation et des règles institutionnelles régissant le consentement libre et éclairé à une autopsie
- 3.3. Prioriser les interventions en tenant compte du degré d'urgence clinique et des ressources disponibles
 - 3.3.1. Prioriser les analyses complémentaires lorsque la quantité d'un échantillon est limitée
- 3.4. Réaliser toute intervention avec habileté et de façon sécuritaire, en s'adaptant aux trouvailles imprévues ou aux changements du contexte clinique
 - 3.4.1. Réaliser une autopsie complète, y compris une autopsie médico-légale
 - 3.4.2. Réaliser une cytoponction
 - 3.4.3. Réaliser une ponction et une biopsie de la moelle osseuse

¹ Dans ce document, l'expression « famille et proches aidants » inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et représentants légaux.

4. Planifier la continuité de la gestion d'un cas et, au besoin, des consultations en temps opportun

- 4.1. Mettre en œuvre un plan de soins centré sur le patient qui assure la continuité de la gestion d'un cas, y compris le suivi des examens additionnels, des rapports complémentaires et des autres consultations, s'il y a lieu
 - 4.1.1. Prévoir un suivi adéquat lors de la réalisation d'une intervention diagnostique ou de la demande d'un examen
 - 4.1.2. Déterminer la nécessité et le moment d'une demande de consultation auprès d'un autre spécialiste ou d'un deuxième avis

5. Contribuer activement, à titre individuel et en tant que membre d'une équipe de soins, à l'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients

- 5.1. Reconnaître le préjudice pouvant résulter de la prestation des soins, y compris les événements touchant la sécurité des patients, et y remédier
 - 5.1.1. Résoudre les problèmes liés aux erreurs d'identification des échantillons ou aux erreurs diagnostiques
- 5.2. Adopter des stratégies qui favorisent la sécurité des patients et qui tiennent compte des facteurs humains et systémiques
 - 5.2.1. Respecter les processus de gestion de la qualité tout au long des phases pré-analytique, analytique et post-analytique

Communicateur

Définition :

En tant que *communicateurs*, les pathologistes généraux développent des relations professionnelles avec le patient, sa famille et ses proches aidants, ce qui permet l'échange d'informations essentielles à la prestation de soins de qualité.

Capacités et manifestations : Les pathologistes généraux sont capables de...

1. Établir des relations professionnelles avec le patient, sa famille et ses proches aidants

- 1.1. Démontrer, lors des échanges, de l'empathie, du respect et de la compassion envers le patient afin de favoriser sa confiance et son autonomie
- 1.2. Optimiser l'environnement physique afin d'assurer le confort du patient, le respect de sa dignité et de sa vie privée, son engagement et sa sécurité
 - 1.2.1. Assurer le respect des tissus humains et des personnes décédées et préserver la confidentialité du dossier
- 1.3. Reconnaître les circonstances dans lesquelles les valeurs, les principes, les perceptions et les préférences du patient ou des professionnels impliqués

pourraient influencer la qualité des soins, et modifier l'approche envers le patient en conséquence

- 1.4. Répondre aux comportements non verbaux d'un patient afin d'améliorer la communication
- 1.5. Gérer les désaccords et les conversations très émotives
- 1.6. S'adapter aux valeurs, aux principes, aux perceptions et aux préférences du patient, de même qu'à son état clinique en tenant compte du contexte général

2. Recueillir et synthétiser l'information pertinente, en tenant compte de la perspective du patient, de sa famille et de ses proches aidants

- 2.1. Utiliser des techniques d'entrevue centrées sur le patient afin d'obtenir l'information pertinente sur les plans biomédical et psychosocial
- 2.2. Structurer le déroulement de la rencontre clinique et gérer le flux d'informations
- 2.3. Obtenir et résumer toute information pertinente provenant d'autres sources que le patient, dont ses proches, avec son consentement

3. Informer le patient, sa famille et ses proches aidants quant aux soins de santé qui lui sont prodigués

- 3.1. Fournir des informations et des explications claires, exactes et en temps opportun, et s'assurer que le patient, sa famille et ses proches aidants les ont bien comprises
 - 3.1.1. Communiquer de façon adéquate avec les patients, leur famille et leurs proches aidants au sujet du traitement des prélèvements chirurgicaux et des procédures de l'autopsie, en faisant preuve d'ouverture à la diversité culturelle
- 3.2. Divulguer les événements indésirables ayant causé un préjudice, avec tact et précision, au patient, à sa famille et à ses proches aidants
 - 3.2.1. Communiquer et consigner les problèmes attribuables à un manquement aux règles d'assurance de la qualité ou de sécurité du laboratoire

4. Documenter l'information, en format papier et électronique, résumant la consultation en pathologie et la partager afin d'optimiser la prise de décision clinique, la sécurité des patients et le secret professionnel

- 4.1. Documenter la consultation en pathologie de façon précise, concise, complète et en temps opportun, et la rendre accessible conformément à la législation et à la réglementation
 - 4.1.1. Fournir des documents clairs, concis et exacts dans des délais opportuns
 - 4.1.2. Rédiger des rapports exhaustifs et significatifs sur le plan clinique
 - 4.1.3. Structurer les résumés de diagnostic de manière à prioriser les éléments importants

- 4.1.4. Expliquer clairement l'incertitude diagnostique en incluant les diagnostics différentiels et les suggestions concernant les autres examens ou les analyses complémentaires à réaliser
- 4.1.5. Communiquer les valeurs critiques ou les résultats inattendus de façon claire et précise, en temps opportun
- 4.2. Communiquer efficacement aussi bien lors de l'utilisation des dossiers médicaux écrits que des dossiers électroniques ou d'une autre technologie numérique
- 4.3. Transmettre des informations aux patients de façon à faciliter la compréhension et à protéger le secret professionnel et la confidentialité

Collaborateur

Définition :

En tant que *collaborateurs*, les pathologistes généraux travaillent efficacement avec d'autres professionnels de la santé pour prodiguer des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur le patient.

Capacités et manifestations : Les pathologistes généraux sont capables de...

1. Travailler efficacement avec d'autres médecins ou professionnels de la santé

- 1.1. Établir et maintenir de saines relations de travail avec les médecins et les autres professionnels de la santé aux fins d'une pratique collaborative
- 1.2. Négocier le partage ou le chevauchement des responsabilités avec d'autres médecins et professionnels de la santé dans le contexte de soins épisodiques ou continus
 - 1.2.1. Reconnaître et respecter la diversité des rôles, des responsabilités et des compétences d'autres professionnels par rapport aux leurs
 - 1.2.2. Collaborer efficacement avec les technologues médicaux, les assistants-pathologistes et les cliniciens-chercheurs (Ph. D.)
 - 1.2.3. Collaborer efficacement avec les gestionnaires responsables du personnel technique
 - 1.2.4. Interagir efficacement avec les chirurgiens durant les consultations peropératoires
- 1.3. Participer à une prise de décision partagée qui soit respectueuse à la fois des médecins et des autres professionnels de la santé impliqués
 - 1.3.1. Conseiller leurs collègues cliniciens quant au prélèvement et à la manipulation des échantillons
 - 1.3.2. Offrir des services de consultation à leurs collègues cliniciens au sujet des examens appropriés
 - 1.3.3. Transmettre l'information issue de l'évaluation diagnostique de façon à améliorer les soins au patient

- 1.3.3.1. Encourager la discussion, les questions et les échanges en lien avec le cas
 - 1.3.3.2. Faire part de l'incertitude diagnostique et discuter de la possibilité de reporter le diagnostic, au besoin
 - 1.3.4. Travailler efficacement avec leurs collègues cliniciens pour les aider à interpréter les résultats de laboratoire dans le contexte clinique
 - 1.3.5. Faire une synthèse des cas, les présenter et en discuter de façon efficace lors des réunions multidisciplinaires
- 2. Travailler avec les médecins et autres professionnels de la santé pour favoriser une compréhension mutuelle, gérer les divergences et résoudre les conflits**
- 2.1. Faire preuve de respect envers les collaborateurs
 - 2.2. Mettre en œuvre des stratégies afin de favoriser une compréhension mutuelle, de gérer les divergences et de résoudre les conflits dans un esprit de collaboration
- 3. Travailler avec d'autres médecins et professionnels de la santé afin d'assurer efficacement la continuité de la gestion d'un cas**
- 3.1. Déterminer le moment opportun pour effectuer un transfert de cas à un autre pathologiste ayant une expertise reconnue dans le domaine
 - 3.2. Effectuer un transfert sécuritaire des cas, à la fois verbalement et par écrit, selon les besoins

Leader

Définition :

En tant que *leaders*, les pathologistes généraux veillent à assurer l'excellence des soins, à titre de cliniciens, d'administrateurs, d'érudits ou d'enseignants et contribuent ainsi, avec d'autres intervenants, à l'évolution d'un système de santé de grande qualité.

Capacités et manifestations : Les pathologistes généraux sont capables de...

- 1. Contribuer à l'amélioration de la prestation des soins de santé au sein des équipes, des établissements et des systèmes**
- 1.1. Appliquer les principes de l'amélioration de la qualité pour faire progresser les systèmes de soins aux patients
 - 1.1.1. Participer à l'assurance et au contrôle de la qualité en médecine de laboratoire
 - 1.1.2. Appliquer leur connaissance des paramètres et des systèmes de mesure utilisés pour suivre les activités de gestion de la qualité et de sécurité
 - 1.1.3. Appliquer leur connaissance des méthodes d'amélioration des processus

- 1.2. Contribuer à une culture favorisant la sécurité des patients
- 1.3. Analyser les événements touchant la sécurité des patients afin d'améliorer les systèmes de soins
 - 1.3.1. Contribuer à cerner les problèmes de gestion de la qualité ou de sécurité en médecine de laboratoire, à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action, et à évaluer ce plan
- 1.4. Utiliser la technologie afin d'améliorer la qualité des soins et d'optimiser la sécurité des patients

2. Participer à la gestion des ressources allouées aux soins de santé

- 2.1. Répartir les ressources afin d'optimiser les soins aux patients
 - 2.1.1. Montrer leur connaissance de la sélection d'équipement de laboratoire permettant une utilisation efficace des ressources
- 2.2. Mettre en pratique des données probantes et des processus de gestion permettant de dispenser des soins de qualité à un rapport coût-bénéfice approprié

3. Démontrer des habiletés de leadership dans les systèmes de soins de santé

- 3.1. Démontrer des habiletés de leadership afin d'améliorer les soins de santé
 - 3.1.1. Appliquer leurs connaissances sur les structures de financement des laboratoires
 - 3.1.2. Appliquer leurs connaissances sur le rôle et la structure des programmes hospitaliers provinciaux, territoriaux et nationaux qui ont trait au rôle et à l'utilisation du laboratoire de l'hôpital, y compris la prévention des infections, l'analyse des répercussions ainsi que la collecte et la distribution de sang
 - 3.1.3. Appliquer leurs connaissances sur la sécurité en laboratoire, le transport des matières dangereuses et tous les aspects de la qualité tels qu'ils sont définis dans les normes actuelles qui s'appliquent aux laboratoires cliniques, y compris celle de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de même que dans les normes provinciales et territoriales d'agrément des laboratoires
 - 3.1.4. Appliquer les principes de la gestion d'un laboratoire
 - 3.1.5. Élaborer des algorithmes d'analyse pour le diagnostic des troubles courants
 - 3.1.6. Obtenir des données de contrôle de la qualité, les revoir et prendre les mesures nécessaires
 - 3.1.7. Superviser et diriger le laboratoire clinique d'un hôpital communautaire ou régional
 - 3.1.7.1. Superviser le laboratoire de biochimie, de microbiologie et de pathologie hématologique et en assurer l'orientation clinique
 - 3.1.7.2. Diriger le programme de prévention des infections de l'hôpital en ce qui a trait au rôle et à l'utilisation du laboratoire

- 3.1.7.3. Superviser un service de transfusion et en assurer la direction clinique en association avec les banques de sang provinciales, territoriales et nationales
 - 3.1.7.4. Fournir des services de consultation sur l'utilisation appropriée de la transfusion de produits sanguins et sur les autres options possibles
 - 3.1.7.5. Gérer le recrutement et le personnel
 - 3.1.7.6. Superviser l'établissement du budget (personnel, matériel, bien d'investissement)
 - 3.1.7.7. Surveiller les mesures de la charge de travail
- 3.1.8. Appliquer leur connaissance des principes de l'utilisation optimale du laboratoire
- 3.1.8.1. Gérer la sélection et l'achat d'équipement
 - 3.1.8.2. Évaluer les technologies émergentes en vue de leur intégration éventuelle au laboratoire
- 3.2. Faciliter le changement dans les soins de santé afin d'en améliorer les services et les résultats

4. Gérer la planification de leur carrière, leurs finances et les ressources humaines au sein de leur(s) milieu (x) professionnel(s)

- 4.1. Établir leurs priorités et gérer leur temps de façon à maintenir un équilibre entre leur pratique médicale et leur vie personnelle
- 4.2. Gérer leur pratique dans leur(s) milieu (x) professionnel(s) et leur carrière
- 4.3. Mettre en œuvre des processus afin d'améliorer leur pratique personnelle

Promoteur de la santé

Définition :

En tant que *promoteurs de la santé*, les pathologistes généraux mettent à profit leur expertise et leur influence en œuvrant avec des collectivités ou des populations de patients en vue d'améliorer la santé. Ils collaborent avec ceux qu'ils servent afin d'établir et de comprendre leurs besoins, d'être si nécessaire leur porte-parole, et de soutenir l'allocation des ressources permettant de procéder à un changement.

Capacités et manifestations : Les pathologistes généraux sont capables de...

- 1. Répondre aux besoins d'un patient en défendant, avec celui-ci, ses intérêts au sein du milieu clinique et à l'extérieur de celui-ci**
 - 1.1. Collaborer avec le patient afin de prendre en compte les déterminants de la santé qui le concernent et qui limitent son accès aux services de santé ou aux ressources dont il a besoin

- 1.1.1. Reconnaître le rôle des laboratoires en ce qui a trait aux besoins en santé des patients et faire le nécessaire pour s'en acquitter
- 1.2. Intégrer les principes de prévention de la maladie, de promotion et de maintien de la santé dans les échanges relatifs à chaque consultation en pathologie
- 2. Répondre aux besoins des collectivités ou des populations servies en collaborant avec celles-ci pour promouvoir d'une manière socialement responsable des changements systémiques**
 - 2.1. Collaborer avec des collectivités ou des populations afin de caractériser les déterminants de la santé qui s'appliquent à celles-ci
 - 2.2. Améliorer la pratique clinique en appliquant un processus d'amélioration continue de la qualité à des activités de prévention de la maladie et de promotion et maintien de la santé
 - 2.2.1. Évaluer les pratiques de laboratoire et la sélection des examens afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins de la collectivité
 - 2.3. Participer à une initiative d'amélioration de la santé dans une collectivité ou une population qu'ils servent
 - 2.3.1. Répondre aux demandes de service provenant de collectivités et d'hôpitaux, notamment en ce qui a trait au dépistage dans la population et à la détection et au contrôle des maladies infectieuses
 - 2.3.2. Reconnaître les situations nécessitant des démarches de promotion de la santé et des ressources en soins de santé, y compris l'introduction de méthodes et d'instruments améliorés pour rehausser les soins de santé communautaires, et réagir en conséquence
 - 2.3.3. Identifier les possibilités de promouvoir la prévention appropriée des infections, la sécurité des produits sanguins, la déclaration des maladies transmissibles, le signalement des maladies génétiques et le recours aux analyses génétiques, s'il y a lieu

Érudit

Définition :

En tant qu'*érudits*, les pathologistes généraux font preuve d'un engagement constant envers l'excellence dans la pratique médicale par un processus de formation continue, en enseignant à des tiers, en évaluant les données probantes et en contribuant à l'avancement de la science.

Capacités et manifestations : Les pathologistes généraux sont capables de...

- 1. S'engager dans l'amélioration continue de leurs activités professionnelles par un processus de formation continue**
 - 1.1. Élaborer, mettre en œuvre, suivre et réviser un plan personnel d'apprentissage en vue d'améliorer la pratique professionnelle
-

- 1.2. Identifier les occasions d'apprentissage et d'amélioration en évaluant périodiquement leur rendement d'une manière réflexive à l'aide de diverses données internes et externes
 - 1.3. Participer à l'apprentissage en collaboration afin d'améliorer constamment leur pratique personnelle et de contribuer à l'amélioration collective des pratiques
- 2. Enseigner aux étudiants, aux résidents, à d'autres professionnels de la santé et au public**
- 2.1. Reconnaître l'influence que peut avoir un modèle de rôle et les effets des curriculums formel, informel et caché sur les apprenants
 - 2.2. Favoriser un environnement d'apprentissage sécuritaire et respectueux
 - 2.3. Veiller à ce que la sécurité des patients soit assurée quand les apprenants participent aux soins
 - 2.4. Planifier et mener des activités d'apprentissage
 - 2.5. Fournir une rétroaction afin d'améliorer l'apprentissage et le rendement
 - 2.6. Évaluer les apprenants, les enseignants et les programmes selon les principes pédagogiques
- 3. Appliquer les données probantes disponibles dans leurs activités professionnelles**
- 3.1. Reconnaître l'incertitude et les lacunes dans les connaissances à l'occasion des activités cliniques ou professionnelles d'autre nature, et formuler des questions ciblées afin d'y apporter des solutions
 - 3.2. Trouver, sélectionner et parcourir les ressources ayant fait l'objet d'une évaluation préalable
 - 3.3. Évaluer de façon critique l'intégrité, la fiabilité et l'applicabilité de la recherche et de la littérature dans le domaine de la santé
 - 3.4. Intégrer les données probantes à la prise de décision dans la pratique
- 4. Contribuer à la diffusion et à la création de savoirs et de pratiques applicables à la santé**
- 4.1. Faire preuve d'une compréhension des principes de la recherche et de l'enquête scientifique, de même que du rôle des données probantes issues de la recherche sur les soins de santé
 - 4.2. Reconnaître les principes éthiques de la recherche et les intégrer dans l'obtention d'un consentement libre et éclairé de la part du patient, et évaluer les avantages et risques possibles de cette recherche pour lui, en portant une attention particulière aux populations vulnérables
 - 4.3. Contribuer aux travaux d'un programme de recherche
 - 4.4. Poser des questions de recherche pertinentes et choisir les méthodes appropriées pour y répondre

- 4.5. Résumer et communiquer à d'autres professionnels et au grand public, y compris le patient, sa famille et ses proches aidants, les résultats de recherches et enquêtes scientifiques pertinentes
- 4.5.1. Participer à l'élaboration de plans de communication avec le public et les médias portant sur des enjeux ou des événements du domaine médical

Professionnel

Définition :

En tant que *professionnels*, les pathologistes généraux ont le devoir de promouvoir et de protéger la santé et le bien-être d'autrui, tant sur le plan individuel que collectif. Ils doivent exercer leur profession selon les normes médicales actuelles, en respectant les codes de conduite quant aux comportements qui sont exigés d'eux, tout en étant responsables envers la profession et la société. De plus, les médecins contribuent à l'autoréglementation de la profession et voient au maintien de leur santé.

Capacités et manifestations : Les pathologistes généraux sont capables de...

1. Démontrer un engagement envers le patient par l'application des pratiques exemplaires et le respect des normes éthiques

- 1.1. Agir et se comporter selon les règles déontologiques de la profession médicale, reflétant l'honnêteté, l'intégrité, l'humilité, l'engagement, la compassion, le respect, l'altruisme, le respect de la diversité et du secret professionnel
- 1.2. Se vouer à l'excellence dans tous les aspects de la pratique en laboratoire clinique
- 1.3. Reconnaître les problèmes éthiques qui surgissent dans la pratique en laboratoire clinique et y répondre adéquatement
- 1.4. Reconnaître et gérer les conflits d'intérêts
- 1.5. Se comporter de manière professionnelle lors de l'utilisation des outils technologiques de communication

2. Démontrer un engagement envers la société en reconnaissant et en respectant ses attentes en matière de soins de santé

- 2.1. Assumer leur responsabilité envers les patients, la société et la profession en répondant aux attentes de la société à l'endroit des médecins
- 2.2. Faire preuve d'engagement à l'égard de la sécurité des patients et de l'amélioration de la qualité

3. Démontrer un engagement envers la profession par le respect des normes et la participation à l'autoréglementation de la profession

- 3.1. Se conformer au code de déontologie, au code d'éthique, aux normes de pratique et aux lois régissant l'exercice de la profession
 - 3.1.1. Normes reconnues en matière de sécurité au travail
 - 3.1.2. Réglementation régissant le transport des matières dangereuses

- 3.1.3. Lois et politiques sur la protection des renseignements personnels
 - 3.1.4. Lois ou règlements pertinents qui régissent le fonctionnement des laboratoires, dont les enjeux entourant le consentement libre et éclairé
 - 3.1.5. Règlements qui régissent le consentement à une autopsie et les types de cas devant être signalés au coroner ou au médecin légiste
 - 3.1.6. Règlements locaux concernant le signalement des décès au coroner ou au médecin légiste
 - 3.1.7. Règlements sur la conduite des enquêtes médico-légales
 - 3.1.8. Règlements sur la conservation des échantillons, des prélèvements chirurgicaux, cytologiques et autopsiques traités, et des dossiers
 - 3.1.9. Réglementation relative à la déclaration obligatoire des maladies transmissibles
 - 3.1.10. Réglementation entourant le signalement obligatoire en cas de suspicion de maltraitance d'un enfant, d'un conjoint ou d'une personne âgée
 - 3.1.11. Réglementation concernant la communication des résultats critiques aux médecins traitants et aux autres professionnels de la santé
- 3.2. Reconnaître les comportements non professionnels et contraires au code de déontologie des professionnels de la santé et y réagir
- 3.3. Participer à l'évaluation des pairs et à l'élaboration des normes
- 3.3.1. Participer aux révisions du matériel diagnostique de pathologie effectuée à l'intérieur ou à l'extérieur du département
- 4. Démontrer un engagement envers la santé et le bien-être des médecins afin de favoriser la prestation de soins optimaux aux patients**
- 4.1. Démontrer une conscience de soi et gérer les facteurs pouvant influencer leur bien-être et leur rendement professionnel
 - 4.1.1. Faire preuve d'engagement à l'égard de l'adoption de pratiques sécuritaires en pathologie générale permettant de réduire au minimum les risques professionnels
 - 4.2. Gérer les exigences personnelles et professionnelles pour une pratique durable tout au long du cycle de vie professionnelle
 - 4.3. Promouvoir une culture favorisant l'identification des collègues en difficulté et offrant un soutien et une réponse à leurs besoins

Ce document doit être revu par le Comité de spécialité en pathologie générale d'ici le 31 décembre 2020.

Rédigé – Comité de spécialité en pathologie générale – octobre 2018

Approuvé – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – octobre 2018